



DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
EXPÉDITRICES : Geneviève Corbeil, coordonnatrice, Partenariat syndical-patronal
Martyne Gendreau, coordonnatrice, Paie, rémunération et avantages sociaux
DATE : 9 mai 2024
OBJET : **Banques de vacances résiduelles du personnel salarié**

POUR AFFICHAGE – AUSSI DISPONIBLE SUR LE SITE WEB PRASE > [NOUVELLES](#)

Voici des informations en lien avec les vacances restantes de l'année de référence 2023-2024.

VACANCES RESTANTES AU 30 AVRIL 2024

Malgré tous les travaux entrepris dans la dernière année, il y a des vacances résiduelles dans la banque de certaines personnes salariées. Voici ce qui arrivera avec les banques de vacances restantes 2023-2024 du personnel salarié.

Pour toutes les accréditations syndicales	
Banque vacances temps complet	Toutes les heures payables des banques vacances 2023-2024 restantes seront reportées pour la période de référence débutant le 1 ^{er} mai 2024 et se terminant au 30 avril 2025.
Banque vacances temps partiel	

Il est possible de faire des demandes de monnayage pour les banques de vacances restantes 2023-2024, pour les catégories 2 (SCFP), 3 (CSN) et 4 (APTS), en complétant le formulaire SAFIR **PRASE - Monnayage banque de vacances - congés fériés (F-017 et F-019)**.

Nous vous rappelons que, en tant que gestionnaire, vous devez **obligatoirement** vous assurer que votre personnel planifie des vacances lors des deux calendriers de vacances et écoule l'entièreté de ses banques de vacances avant la fin de la période de référence.

N'oubliez pas que, lors d'un retour d'une invalidité, il faut déterminer la nouvelle date du congé annuel en tenant compte des préférences de la personne salariée et des quotas disponibles.

Pour toute question ou demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter le Service des avantages sociaux | Congés et vacances (PRASE) par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca ou par téléphone au poste 47777, option 2, puis option 3.

GC/MG/cs